

Rapport d'activité 2021 – 2022

Par Serge Bergeon, Secrétaire Général de la FNSEA 33

Année syndicale de la FNSEA 33

L'année qui s'est écoulée a encore été marquée par la crise sanitaire qui a une fois de plus impacté l'ensemble de nos activités et nos exploitations

Depuis notre dernière assemblée générale en juillet 2021, la crise COVID que nous croyions bientôt terminée, a repris de plus belle avec la vague Omicron cet hiver. Nous avons de nouveau dû adapter notre fonctionnement professionnel, personnel, mais aussi syndical, pour continuer de vous défendre et vous proposer nos services dans les meilleures conditions possibles.

L'information aux adhérents s'est donc poursuivie via les Rapid'Infos, notamment sur les annonces gouvernementales et les dispositifs d'accompagnement accessibles aux agriculteurs pour faire face à cette crise. Renforcement du plan de relance, exonérations sociales, aides exceptionnelles aux éleveurs en difficulté, et plus récemment la prolongation des PGE ont fait partie des dispositifs déclinés tout au long de cette année de crise sanitaire.

Notre service Employeurs s'est montré disponible pour répondre aux questionnements des adhérents et leur permettre de gérer au mieux les contraintes liées à ce nouvel épisode de recrudescence du COVID : gestion du pass sanitaire, absences de salariés, et parfois même leur propre absence, tant le nombre de contaminations était important.

L'action de la FNSEA33 a porté cette année en particulier sur la rémunération des agriculteurs au travers des lois EGALim, la défense de notre foncier, mais aussi et surtout sur la gestion des suites du gel printanier de 2021.

EGALIM / Revenu des agriculteurs

Nous avons poursuivi notre combat pour protéger le revenu des agriculteurs en mobilisant nos parlementaires durant la construction d'EGALIM 2 qui vient renforcer la première version de cette loi. Nous ne cessons de rappeler la logique de la construction du prix en marche avant et la nécessité de prise en compte des indicateurs de coûts de production comme point de départ de la négociation. Le parcours législatif a abouti fin octobre. Même si nous pouvons nous satisfaire des avancées aujourd'hui écrites dans la loi, il appartient désormais à nos politiques de la faire respecter. Les effets d'annonce ne suffiront pas. Si le gouvernement a décidé de se battre pour le revenu des agriculteurs, il doit réagir face aux centrales d'achats qui ont créé des filiales à l'étranger pour échapper à EGALIM. Nous y veillerons. Nous avons de notre côté déjà communiqué auprès de la SCASO à Cestas, après avoir une fois de plus constaté des ventes de produits bien en dessous du coût de production dans les hypermarchés de Gironde.

Nous œuvrons également en partenariat avec Métro et l'Union des Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie pour accroître l'Origine France dans les approvisionnements au sein des établissements de Restauration Hors Domicile. La journée Origine France organisée à Métro Bordeaux Lac le 24 mars prochain permettra aux fournisseurs et producteurs de se rencontrer, s'exprimer, et mettre en valeur les produits de notre territoire auprès des restaurateurs indépendants. Une avancée concrète qui, nous l'espérons portera ses fruits.

Les Agris aiment le Tour :

Au mois de juillet, nous avons suivi la dynamique de notre réseau syndical en participant au concours « Les Agris aiment le Tour ». C'est pour nous l'occasion de partager nos valeurs et notre vision de l'agriculture au travers de fresques géantes réalisées le long du Tour de France.

En Gironde, le rendez-vous était donné à Noaillan, le 16 juillet, dans un partenariat constructif avec les JA33, Groupama et les filières agricoles, sur les terres de Yannick Frégé. Le public familial, très nombreux ce jour-là, a ainsi pu profiter des animations et de la restauration de qualité que nous proposons en attendant le Tour.

Notre fresque a été filmée et retranscrite sur les chaînes de France Télévision. Même si nous n'avons pas gagné le concours, nous sommes fiers de partager nos valeurs auprès du grand public dès que nous en avons l'occasion et remercions l'ensemble des bénévoles qui se sont investis dans ce projet.

Rencontre avec la préfète :

En septembre, la préfète de la Gironde et de Nouvelle Aquitaine, Fabienne BUCCIO, a répondu favorablement à l'invitation de la FNSEA 33 et des JA33, en se présentant sur l'exploitation de Yannick BERNEDE, éleveur de bovins viande et viticulteur. Nos responsables syndicaux lui ont exposé très ouvertement les préoccupations de la profession : crise économique, poids des réglementations, aléas climatiques, évolution du système d'assurance, dégâts de gibier, friches agricoles, entretien des digues et cours d'eau, et bien sûr, la question des concurrences sur le foncier comme frein à l'installation. Autant de sujets qui représentent des chantiers toujours ouverts pour notre syndicat. Mme BUCCIO s'y est montrée attentive et soucieuse de trouver des solutions par le dialogue. Nous la remercions d'avoir été au rendez-vous, et comptons sur ces échanges pour bâtir un avenir meilleur.

Manifestation anti-bassines - Mauzé sur le mignon (79) :

Au mois de novembre, des militants comptant parmi eux les anti-tout se sont donné rendez-vous en masse à Mauzé-sur-le-Mignon pour saccager les retenues d'eau indispensables à la conduite des cultures. Nous nous sommes joints à nos pairs pour défendre ces infrastructures, qui ont mobilisé parfois plus de 10 ans de travail, et défendre nos valeurs face aux idéologies et aux violences assumées qu'ont présenté les manifestants. L'état doit faire respecter les droits des irrigants sinon cela s'appelle l'anarchie et moi, je ne réponds plus de rien dans ces conditions ! A bon entendeur.

Rencontre SySSO / FNSEA 33

La protection de notre agriculture, c'est aussi la protection de notre foncier. Il est aujourd'hui de plus en plus concurrencé par d'autres utilisations, entre autres le photovoltaïque au sol. Ces infrastructures sont des installations à long terme consommatrices de surfaces agricoles. La FNSEA33, JA33 et le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ont communiqué conjointement pour dénoncer les risques inhérents à l'implantation de telles installations, qui constituent un antagonisme évident avec la gestion durable des espaces agricoles et forestiers.

PAC

La FNSEA Gironde accompagne les adhérents qui souhaitent appréhender au mieux leur déclaration PAC. Durant toute la campagne de télé-déclaration d'avril à mai 2021, Elsa PETIT s'est montrée disponible pour accompagner vos démarches. Chloé LACAZE, nouvelle animatrice, en fera tout autant cette année.

Nous veillons également à vous tenir informés au moyen du Rapid'Infos en vous rappelant tout au long de l'année les réglementations à respecter dans le cadre de la conditionnalité, les échéances en cours ainsi que le montant des aide couplées quand nous en sommes informés.

Enfin, vous le savez, la PAC entrant dans une nouvelle programmation l'année prochaine, nous avons suivi activement la construction et l'évolution du Plan Stratégique National, nouvelle feuille de route européenne pour l'agriculture française à partir de 2023. Notre réseau national s'est positionné tout au long du parcours institutionnel de la future PAC pour défendre les agriculteurs en étant partie prenante des concertations. Nous avons obtenu que le budget actuel soit préservé avec une consolidation des DPB ainsi qu'une convergence limitée et progressive. L'enveloppe des aides couplées est maintenue bien que la répartition soit réorganisée. On note une montée en puissance de la conditionnalité, mais nous avons pu en limiter les incidences avec un statu quo sur de nombreuses mesures, la reconnaissance de pratiques équivalentes à la rotation à la parcelle et la reconnaissance de l'intérêt écologique des cultures intermédiaires. Enfin, le régime des autorisations de plantations de vignes a été prolongé jusqu'en 2045. Bien que le durcissement du verdissement continue de s'imposer, puisqu'inévitable pour s'inscrire dans la transition écologique, le futur PSN reste conforme aux réalités des exploitations françaises.

Réunions locales

Ces évolutions ont été relayées dans nos traditionnelles réunions cantonales. Après déjà une année sans pouvoir les organiser, il était pour nous hors de question de ne pas retourner sur le terrain auprès de nos adhérents. Nous vous le disions lors de notre dernière AG, les visio-conférences ont des avantages et nous n'excluons pas de développer cette solution. Ce format d'échange est parfois plus adapté pour une partie de nos adhérents. Mais le distanciel ne remplace pas le présentiel. Il est à nos yeux indispensable pour créer du lien et faire émerger notre action syndicale depuis le terrain. Aussi, dès qu'il a été envisageable de réunir nos adhérents sans craindre de trop fortes restrictions sanitaires, nous avons pu mobiliser nos délégués locaux. Ils ont organisé, ces mois de février et mars 2022, 13 réunions locales, réunissant les SEA intercommunaux en petites régions. Au-delà de l'information apportée par notre équipe sur les différents sujets (PAC, évolution des réglementations fiscales, foncières ou sociales), ces réunions ont permis d'échanger autour des préoccupations de nos adhérents : quelles solutions envisager face à la crise viticole ? Comment faire face à la pénurie de main d'œuvre en agriculture ? Quelle action syndicale mener face aux enjeux environnementaux ? Quel avenir pour notre foncier agricole ? Quelle gestion des risques climatiques avec des aléas de plus en plus fréquents ? Autant de questions vectrices d'échanges, parfois passionnés, qui nous permettent de dresser une feuille de route pour l'année à venir. Elle comprend à la fois les positions à défendre pour notre profession, la recherche de solutions et, nous l'espérons, des projets d'évolution vers un avenir positif pour notre agriculture girondine.

GESTION DES RISQUES

Parlons justement de gestion des risques. L'année 2021 a été marquée par les sinistres climatiques. Inondations en février, gel tardif au mois d'avril et pluies diluviennes en juin. Nous vous avons détaillé lors de notre dernière AG les dispositifs activés grâce à notre mobilisation syndicale (accès aux calamités agricoles, dégrèvement de la TFNB, prise en charge des cotisations sociales) et notre table ronde avait abordé entre autres les outils de gestion des risques et leur évolution.

Renforcement de l'aide aux investissements

Dès le mois de juin, l'aide au déploiement de moyens de lutte contre les aléas climatiques a été renforcée dans le cadre du Plan de Relance avec une augmentation du taux d'aide et des plafonds à hauteur de 150 000 € de dépenses éligibles, contre 40 000 € précédemment.

Evolution du système assurantiel

Le chantier de la réforme de la gestion des risques en Agriculture a été lancé. Il a abouti le 8 février à une loi d'orientation pour une meilleure diffusion de l'assurance récolte et une réforme des outils de gestion des risques. Nous avons largement mobilisé notre réseau syndical et sollicité nos parlementaires pour amender ce projet de loi.

Objectif de cette réforme : Assurer la pérennité et la résilience des systèmes de production agricole en développant un système universel de gestion des risques, accessible aux agriculteurs. Ce système doit être composé de produits d'assurance et de mécanismes d'indemnisation complémentaires entre eux.

Présenté lors de certaines de nos réunions locales, ce nouveau système repose sur une architecture à trois niveaux basés sur le taux de perte.

- Le premier niveau engage la responsabilité de l'agriculteur jusqu'à 20% de pertes. Charge à lui d'absorber ces fluctuations de production en utilisant les dispositifs fiscaux et sociaux de type « épargne de précaution » ou « à-valoir social ».
- Un second niveau verrait la possibilité de recourir à l'assurance privée individuelle au-delà de 20 % de perte de récolte. Cette évolution de l'assurance multirisque climatique, est potentiellement subventionnée jusqu'à 70 % d'aides publiques, comme l'autorise le règlement Omnibus européen.
- Le troisième niveau voit la mise en œuvre d'un fonds de solidarité nationale pour les risques climatiques, abondé par l'Etat et les agriculteurs via leurs contrats d'assurance ; De futurs textes préciseront à partir de quel taux de perte de récolte il se déclenche (30 à 50%).

Le nouveau système prévoit un renforcement du soutien à l'assurance récolte via la PAC.

Objectif : 60% des surfaces assurée en vignes et en grandes cultures, contre 34% aujourd'hui.

Calamités agricoles – Reconnaissance des sinistres et demandes d'indemnisation

Le syndicat a poursuivi son action pour faire reconnaître officiellement les sinistres sur les différentes productions par les calamités agricoles et déclencher les dispositifs d'indemnisation aux non assurés. Les comités réunis depuis juillet dernier ont émis un avis favorable pour la plupart des demandes en Gironde, avec une enveloppe totale d'indemnisation d'environ 20 millions d'euros pour 92 millions d'euros de dommages estimés par la DDT.

Seul bémol, l'ajournement de 10 communes pour la reconnaissance des pertes de fonds suite aux inondations de février. Cet ajournement concerne les communes situées sur les affluents de la Garonne, et pour lesquelles il n'existe pas de données concrètes permettant de prouver le caractère exceptionnel des inondations, selon la DDTM.

Les demandes d'indemnisation pour perte de récolte en vigne et arboriculture sont closes. Près de 650 dossiers ont été déposés et instruits pour un paiement prévu en mars. Les autres demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles ont été annoncées pour février/mars 2022. Comme à notre habitude, nous vous tiendrons informés en direct de chaque ouverture de procédure.

Suites du Plan Gel 2021

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activité, nous étions toujours dans l'attente de l'ouverture de l'aide complémentaire aux assurés promise à hauteur de 2,5% du capital assuré. L'administration nous a annoncé une procédure simple via le site de France Agrimer qui doit ouvrir dans le courant du mois de mars.

La Taxe Foncière sur le Non Bâti a été déduite automatiquement des avis d'imposition des propriétaires concernés par le sinistre, avec l'application d'un barème en fonction du taux de perte enregistré dans la commune. Les bailleurs doivent en faire bénéficier leurs fermiers.

La prise en charge des cotisations MSA faisait également partie du dispositif. Plus de 4 000 dossiers ont été déposés à l'automne. Mais nous avons fini par apprendre que la prise en charge, prévue initialement avant fin 2021, ne pourraient intervenir qu'en 2022, après approbation de la base réglementaire du dispositif par l'Union Européenne.

A cela s'ajoute un taux d'abattement de 25 % appliqué arbitrairement par le ministère de l'Agriculture, pour déduire les pertes dues au mildiou de l'indemnisation calamités agricoles. Nous avons pourtant fait remonter un taux moyen de pertes sanitaires de 3 %, avis d'expertises des assurances à l'appui, auprès de la DDTM.

Pour couronner le tout, le plafond d'indemnisation fixé à hauteur de 80 % des pertes pour les assurés et 40 % pour les non assurés, vient museler ce dispositif, fièrement annoncé en milieu d'année, et très largement revu à la baisse depuis. Nous avons alerté nos députés et sénateurs et relancé Mme la Préfète sur la lenteur de la mise en œuvre du dispositif.

ENVIRONNEMENT

2021 a également été marquée par les multiples recours des organisations environnementales qui cherchent à ajouter encore et toujours plus de pression et de contraintes réglementaires aux exploitants agricoles.

Chartes riverains / ZNT

Nos chartes riverains ont été malmenées. Le Conseil d'État a remis en cause les textes du 27 décembre 2019 et donc les chartes, suite au recours de certaines ONG. Le gouvernement a été enjoint de légiférer de nouveaux sur l'encadrement des traitements phytosanitaires. Le nouveau décret paru le 26 janvier 2022 a relancé l'élaboration des chartes au niveau départemental. Bien qu'elle soit validée au niveau préfectoral, après mise en consultation publique, nous avons encore la main dessus. Nous construisons la charte en concertation avec l'ensemble des parties prenantes signataires. La suite du travail portera sur l'ajout et la définition de la notion de lieux accueillant des travailleurs « présents de façon régulière » ainsi que sur les modalités de prévenance. Sur ce point-là, nous sommes parvenus à éviter un dispositif individuel systématique et avons ouvert la porte de la prévenance collective notamment par l'utilisation du gyrophare au champ ou l'affichage des BSV en mairie. Le combat n'est donc pas terminé, le chantier vient d'être ré-ouvert, et comme à notre habitude, nous veillerons à ce que les nouvelles règles restent les plus cohérentes et pragmatiques possibles pour les exploitants.

Plan pollinisateurs

Le Plan Pollinisateurs, paru fin novembre, définit les modalités d'utilisation des traitements durant la période de floraison. Nous avons mobilisé nos élus et représentants pour apporter un peu de pragmatisme dans les décisions prises. Aussi, nous avons pu maintenir l'ouverture de plages horaires avant et après le coucher du soleil dans de nombreux cas. Heureusement, la vigne a pour l'instant été maintenue dans la liste des cultures non attractives et donc non soumises à cette nouvelle réglementation. Nous avons également et surtout obtenu une période transitoire de 8 mois, durant laquelle les contraintes horaires ne s'appliqueront pas en cas de températures suffisamment basses, le temps de permettre de finaliser les expertises scientifiques. Nous remercions l'ensemble de nos adhérents pour leurs contributions à la consultation publique, qui ont très certainement permis d'intégrer le bon sens paysan à cette nouvelle mesure.

Section Départementale des Anciens Exploitants

Du côté de la Section des Anciens Exploitants Agricoles, cette année a été marquée par le départ de sa Présidente, Marie-Thérèse LACOSSE. Elle laisse sa place à François ZAROS. Nous la remercions pour toutes ces années d'implication dans la section et saluons l'arrivée de son Nouveau Président.

Revalorisation des retraites

La SDAE a vu aboutir fin 2021 son combat sur les retraites avec l'adoption des lois Chassaigne 1 et 2 portants sur la revalorisation des retraites des exploitants agricoles, des conjoints et aides familiaux. François ZAROS a pu souligner cette victoire, à l'occasion de l'AG de la section le 3 mars dernier.

Lors de l'assemblée générale du 3 mars dernier, nous avons pu constater à l'unanimité que les résultats sont bien moindres que les annonces largement diffusées dans les médias. Une revalorisation à 85% du SMIC net nous avait-on annoncé. Or les calculs sont finalement réalisés sur du brut, ce qui change clairement la donne à l'arrivée sur le compte en banque puisqu'au final la revalorisation s'élève à 72% du SMIC net. Encore une fois, notre syndicat se battra pour que les résultats soient à la hauteur des annonces. Nous ne lâcherons rien tant que les retraités agricoles qui ont nourris la France aux lendemains de la guerre et qui ont très largement cotisé, bénéficient à minima d'une retraite à 85% du SMIC net.

Après 2 ans sans échanges, la section des anciens a pu reprendre son traditionnel jumelage avec le Cantal. C'est donc avec une grande joie que les onze participants ont pris la route le 7 septembre dernier pour retrouver leurs homologues du Massif central pendant quatre jours.

Aménagement et gestion des structures

Du côté du foncier, on peut saluer le travail réalisé par nos responsables « foncier », qui ont permis à la FNSEA33 d'être associée comme il se doit à l'élaboration du nouveau Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles. Il a repris plusieurs de nos propositions. Nos représentants sont pleinement intégrés dans les instances : Comité Technique Safer et CDOA. Les avis qu'ils relaient depuis le terrain par le biais des Commissions Locales des Structures / Commissions Locales d'Aménagement Foncier (CLS = CLAF) sont dans la grande majorité des cas suivis par le Comité Technique.

La dynamique des Commissions Locales a quelque peu été bousculée par la crise sanitaire. Un certain nombre d'entre elles ont dû être réalisées en distanciel durant cette année, mettant parfois à mal la clarté du dossier exposé et rendu certaines décisions difficiles à prendre. Nous insistons auprès des conseillers Safer pour réunir au maximum les CLAF en présentiel afin que l'avis émis soit le plus éclairé et le plus juste possible.

Une nouvelle dynamique est en cours avec l'entrée de Jeunes Agriculteurs dans les CLAF. Cependant, certains territoires restent aujourd'hui sans commission désignée, ce qui biaise le retour terrain quand un dossier se présente en Comité technique. Des projets de fusion sont à l'étude. La plupart des membres de CLAF ont désormais accès à Agrifoncier. Cet outil développé par la Safer leur permet d'avoir une vision des cessions de foncier agricole en cours et d'intervenir en proposant des candidats agricoles, dans le cas où ce dernier partirait vers d'autres utilisations.

Au sujet de la gestion du foncier, deux problématiques ont été mises en chantier cette année à la Safer.

D'abord, le sujet des CMD a été mis sur la table. Face l'augmentation du nombre de CMD vendanges, il convenait d'étudier l'encadrement à apporter à la pratique afin de se mettre en conformité avec les services de l'administration. C'est chose faite. En concertation avec la filière viticole, la FNSEA33 s'est positionnée en faveur des CMD, pour assurer la préservation des marchés. Leurs surfaces seront néanmoins limitées à 40% du CVI et elles devront être déposées le 15 juin au plus tard, exception faite d'un sinistre climatique avéré.

Par ailleurs, la question de la régulation du marché via les préemptions en révision de prix est posée à la profession. Face aux nombreuses concurrences qui se posent sur le foncier agricole, de plus en plus de ventes se font à des prix déconnectés du marché, ne permettant pas de favoriser l'installation. Un travail est en cours pour définir les modalités d'une veille systématique, en vue de réguler le marché du foncier agricole pour favoriser l'installation.

Service Fiscal/Rural

Au service Fiscal-Rural, l'année 2021 a été marquée par le travail de la Commission Consultative des Baux Ruraux de la Gironde, composée d'élus bailleurs et preneurs de la FNSEA33, sur la révision du nouvel arrêté préfectoral en matière de fermages.

Du côté des bailleurs, les avancées ont été les suivantes :

- Etat des lieux : Le nouvel arrêté a mis l'accent sur la nécessité et l'importance de faire un état des lieux. Dès l'article 1er, il est recommandé d'établir un état des lieux qui permettra, entre autres, de déterminer le montant du loyer.
- Cultures maraîchères et horticoles : Pour juger de la qualité agronomique du terrain, une analyse de sol, aux frais du bailleur, doit être réalisée. Des qualités techniques sont exigées pour que les terrains soient qualifiés de maraîchers ou horticoles et voir appliquer les tarifs correspondants, supérieurs à ceux des terres classiques.
- Bâtiment d'exploitation : De nouvelles catégories de bâtiments ont été ajoutées : il s'agit des bâtiments accueillant du public et des bâtiments spécifiques aux élevages de palmipèdes et gallinacées.

- Seuil des petites parcelles : Les locations de petites parcelles permettent de faire des locations annuelles et permettent au bailleur de garder la maîtrise de son foncier. Pour les terres et les prairies, ce seuil était de 2,50 ha. Les prairies sont passées à 3 ha et les terres à 4 ha (sauf les parcelles qui comportent des équipements d'irrigation, qui restent soumises au statut du fermage).

Concernant les fermiers, les membres de la commission se sont attachés à adapter le statut du fermage girondin aux évolutions de la profession en proposant notamment de nouvelles catégories de bâtis avec la fixation de nouvelles fourchettes pour encadrer le montant des loyers. L'objectif était aussi de clarifier les articles qui souffraient d'un manque de précision et créaient des zones de flou ou des incohérences susceptibles d'aboutir à des litiges, en ce qui concerne par exemple, la définition des terres portant des cultures maraîchères et des vignes. L'article sur la clef de répartition des frais de complantation qui, initialement, laissait planer le mystère sur la prise en charge des frais de complantation au-delà de 20/25 ans, a été réécrit pour plus de sécurité juridique.

Les précisions sur ces modifications ont été exposées par les juristes lors des réunions en visio en décembre, ou lors des réunions cantonales.

Rapport d'activité des bailleurs - SDPR

Concernant la fiscalité, les bailleurs de la Gironde rencontrent régulièrement leurs collègues des autres départements de Nouvelle Aquitaine. Il ressort une tendance semblable dans tous ces départements : le foncier agricole est mal rémunéré et fortement fiscalisé, notamment avec la CSG/CRDS. Les bailleurs subissent également les aléas climatiques, qui se font ressentir sur les loyers agricoles. La fiscalité sur les revenus fonciers doit être allégée. La SNPR y travaille et doit être force de proposition. Le droit de propriété semble toujours affaibli face à l'impossibilité du bailleur de reprendre plus facilement son bien, voir à l'impossibilité de le vendre librement à un prix convenable. Il faut également attendre les précisions d'application de la loi Sempastous, loi visant à assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, contrôle venant se rajouter à ceux déjà existants.

Les bailleurs de la FNSEA33 ont aussi été désignés pour siéger au sein des Tribunaux Paritaires des Baux ruraux de Bordeaux et Libourne. Ils sont présents à chaque audience. Nous les remercions pour leur travail et leur assiduité.

Nous rappelons qu'afin d'éviter tout conflit qui pourrait devenir judiciaire, nous restons à l'écoute des propriétaires et des bailleurs.

Rapport d'activité des fermiers et métayers - SDFM

Le statut du fermage ne dépend pas que de l'arrêté départemental sur lequel travaillent les membres de la Commission, il est encadré par le Code Rural. Certaines évolutions nécessaires doivent être prises au niveau national, et les membres de la SDFM de la Gironde participent régulièrement à des réunions régionales ou nationales pour faire évoluer le statut.

Le code Rural doit notamment évoluer sur les règles concernant la fixation du fermage en denrées. On voit aujourd'hui que l'évolution du fermage viticole uniquement basée sur les cours CIVB met en difficulté les viticulteurs tant il est déconnecté de leurs revenus réels. D'autres facteurs devraient entrer en considération. Les membres de la SDFM se sont attachés à mettre en lumière ce problème au niveau national et être force de propositions.

Il est en de même pour la question de la remise de fermages en cas d'aléas climatiques. La réglementation nationale est obsolète sur ce sujet et, si on la combine avec certains actes notariés poussiéreux et des bailleurs peu conciliants, on obtient une catastrophe économique pour le preneur qui se retrouve dans l'obligation de devoir payer un fermage sur une récolte fantôme. Les membres de la SDFM là encore ont rendu un travail pour exposer ces différentes problématiques afin que la FNSEA se saisisse de la question et propose un rajeunissement du code à l'occasion de la future loi foncière.

La SDFM agit également tout au long de l'année plus concrètement sur les litiges entre bailleurs et preneurs qui aboutissent devant le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux.

Les assesseurs preneurs notamment Thierry DUROUSSEAU, Benoît BUZY DEBAT, Laurent CASSY pour Bordeaux, Yohan BARDEAU, Serge BERGEON, et Brigitte LAFARGUE pour Libourne, sont convoqués tous les mois pour entendre les affaires plaidées, défendre la profession en donnant, au juge qui tranchera, leur avis d'expert sur l'agriculture et ses réalités économiques. Les assesseurs nous font remonter que certaines affaires traînent en longueur du fait des nombreux reports demandés par les avocats et que les litiges sont souvent dus à des baux verbaux, des actes lacunaires ou des états des lieux non faits.

Dernière année remboursement TICPE

En termes de fiscalité, l'année 2022 devrait être la dernière année de remboursement de la TICPE. A partir de 2023, le GNR prendra le nom de gasoil agricole et la réduction sur la TICPE sera immédiatement déduite à l'achat. Au sujet du GNR, le contexte géopolitique a soulevé de nombreuses inquiétudes quant au rationnement imposé par les fournisseurs et à la montée en flèche des coûts. Au niveau national, la FNSEA se mobilise pour obtenir des mesures d'urgence pour aider les exploitations à faire face à cette crise majeure. Des propositions sont aujourd'hui à l'étude telles que le remboursement anticipé de la TICPE, l'abaissement du reste à charge, des acomptes sur les remboursements TICPE attendus, la mise en place d'un chèque énergie, ainsi que le remboursement partiel de la TICPE sur le gasoil blanc. Enfin, autoriser l'utilisation du fioul domestique, actuellement strictement interdit, pourrait être envisagé pour les moteurs les plus anciens, mais reste dangereux pour les moteurs modernes.

Crédits d'impôts

Au chapitre des crédits d'impôts, la loi de finances nous apporte son lot de crédits d'impôts. 2 500 € au bénéfice de toutes les entreprises agricoles qui n'ont pas utilisé de produits phytosanitaires à base de glyphosate au fil de l'année. Ce crédit sera renouvelé pour les revenus 2022 et 2023. Le crédit d'impôt bio est maintenu et prolongé jusqu'en 2025. Nous avons obtenu qu'il soit réévalué à 4 500 € par exploitation à partir du 1^{er} janvier 2023. Enfin le crédit d'impôt HVE, accordé une fois, l'année de la certification, est ouvert pour les années 2021 et 2022 dans le cadre du plan de relance.

EMPLOYEURS

Commission Employeurs

Mise en place nouvelle convention collective

Au-delà de la gestion de la crise, la Commission Employeur a vu son année marquée par la mise en application de la nouvelle convention collective nationale de la Production agricole au 1er avril 2021.

L'accompagnement des adhérents dans la mise en place de la nouvelle classification ainsi que dans la lecture des textes applicables fut une des missions notables de l'année 2021. Le service employeurs a organisé des sessions d'information en visio-conférence sur les dispositions issues de la nouvelle convention nationale et notamment sur la nouvelle classification des emplois à mettre en place dans chaque exploitation agricole.

La Commission Employeurs s'est réunie tout au long de l'année pour préparer les négociations avec les syndicats de salariés en Commission Mixte Paritaire. Ceci dans le but de mettre en adéquation les dispositions conventionnelles départementales aux nouvelles dispositions nationales. Un accord départemental sur le prix fait a été signé le 30 juin avec les partenaires sociaux pour pérenniser ce mode de travail et de rémunération. La prime intempérie a également été renégociée. Comme chaque année, nous avons également obtenu pour l'ensemble de nos adhérents, la dérogation pour une durée hebdomadaire légale de travail à hauteur de 60h par semaine pour la récolte des asperges, les moissons, les vendanges et la vinification.

Représentation patronale externe

Représentation prud'hommes

La FNSEA Gironde représente les exploitants agricoles au Conseil des Prud'hommes de Bordeaux ainsi qu'à la Cour d'Appel. L'année 2021 n'a pas connu une augmentation particulière des contentieux. Nos juristes continuent d'y représenter assidûment nos adhérents.

Formation : BSA / ISNAB

Nous nous impliquons également dans la formation des jeunes en intervenant auprès des BTS ACSE à l'ISNAB et des étudiants en Master Gestion des domaines viticoles à Bordeaux Sciences Agro. Ces interventions sont essentielles pour permettre aux futurs exploitants agricoles de connaître les règles et spécificités afférentes à la relation contractuelle dans notre secteur d'activité.

Promotion de l'emploi en agriculture

Au sujet des problématiques du recrutement et de la fidélisation des salariés agricoles : La FNSEA de la Gironde participe au comité de pilotage de l'action ADEC 2022 menée par l'ANEFA Gironde dans le cadre d'une convention avec la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Le but de l'action est de financer du conseil RH auprès des exploitations pour répondre aux problématiques d'Attractivité, d'Intégration, de Fidélisation des salariés, et de maintien dans l'emploi. Ces consultations seraient de l'ordre d'une à trois demi-journées d'intervention par exploitation.

Cette action ADEC fait suite au travail initié en 2019 sur l'attractivité et la fidélisation des salariés en agriculture, sous le patronage de la DREETS (alors intitulée DIRECCTE), auquel la FNSEA33 – seul syndicat patronal « représentatif » pour la production agricole – avait contribué. Cette dynamique visant à élaborer un plan de lutte contre la pénurie de main d'oeuvre en agriculture dans la durée a été perturbée par deux années de crise sanitaire... Souhaitons qu'elle puisse à présent regagner en efficacité !

Un travail de fond est toujours également mené sur l'enjeu de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en collaboration avec Cap Emploi et l'ADAPEI pour une mise en situation professionnelle de personnes handicapées dans une exploitation agricole.

Accompagnement individuel

Service paye

Le service employeur accompagne aussi individuellement nos adhérents qui ont choisi de nous confier la gestion de leurs bulletins de salaire.

Conseil en droit du travail

Nous connaissons également de nombreuses sollicitations au quotidien de la part de nos adhérents. Les principales interrogations portent sur les mesures liées à la crise sanitaire, la problématique des déclarations d'inaptitudes ou plus récemment l'application de la Prime Macron. Nos juristes restent disponibles au quotidien pour répondre à vos interrogations.

Information par Rapid'Infos et Agri-Emploi

Tout au long de l'année, nous veillons à l'information des adhérents sur les questions relatives à l'application du droit du travail et à la gestion des salariés au moyen du Rapid'Infos et de l'Agri-Emploi (disponible sur le site fdsea33.fr pour les abonnés Premium SACEA). Ainsi sont rappelées régulièrement les réglementations et échéances à venir et sont relayés des outils existants relatifs à la gestion des ressources humaines tels que :

- Le dispositif « Défi-Emploi » qui propose une aide financière à l'embauche et la formation interne
- La plateforme « Mieux vivre mon quotidien » lancée par la FNSEA et qui aide vos salariés à trouver un logement
- Ou encore « Mon Job, mon logement » qui soutient financièrement vos nouveaux salariés pour trouver un logement.

Rappelons qu'il est à tout moment possible à un adhérent qui le souhaite d'intégrer l'une des commissions de travail de la FNSEA33, pour y exprimer ses attentes, confronter ses problématiques et ses idées à celles de ses collègues adhérents et élaborer ensemble des propositions d'actions ou de modifications réglementaires.